



# Mise à jour de l'Analyse des Besoins Sociaux

Présentée par

**Monsieur Alain ROYER**

Maire de la Ville TREILLIERES  
Président du CCAS

Et

**Madame Elisa DRION**

Adjointe au Maire, déléguée aux affaires sociales  
Vice-présidente du CCAS

Sous la Direction de

Madame Isabelle MOESAN  
Directrice Famille Education Solidarité

L'Analyse des Besoins Sociaux est également consultable sur le site internet de la Ville de Treillières. N'hésitez pas à [aller la consulter](#)

# Edito

*Entre pandémie et inflation généralisée, ces deux dernières années n'ont pas manqué de révéler, à l'échelle nationale, la fragilité de nombreux foyers jusque-là éloignés des dispositifs de soutien associatifs ou institutionnels. Dans ce contexte, le CCAS de Treillières est appelé à prendre soin et accompagner au mieux les habitants confrontés, souvent pour la première fois, à un budget impossible à boucler, à des dettes de loyer, à un frigo irrésolument vide, autant de situations toujours compliquées à accepter.*

*En effet, le CCAS a vocation à accompagner les usagers vers le rétablissement de leur pouvoir d'agir sous l'angle d'un soutien à l'autonomie et ne peut se satisfaire d'une intervention au coup par coup, déconnectée d'une prise en compte globale de la réalité sociale du territoire. Aussi, il s'agit d'adopter dès à présent une stratégie volontariste qui puisse envoyer le signal d'une juste prise en compte des besoins de la population pour accompagner au mieux l'ensemble des usagers ayant besoin, d'un coup de pouce financier, d'un accompagnement social global voire d'un peu de soutien tout simplement.*

*Comme le dévoile cette mise à jour de l'analyse des besoins sociaux, notre commune est caractérisée par de grandes inégalités. Derrière une vitrine sociale plutôt favorisée faite d'actifs au pouvoir d'achat confortable, se cachent des problématiques de mal logement, de violences intrafamiliales, d'endettement mais aussi d'isolement.*

*Nous avons fait le choix de structurer cette mise à jour de l'analyse des besoins sociaux autour de cinq thématiques à savoir :*

- *L'étude du portrait social du territoire*
- *L'enfance, la jeunesse, les familles*
- *Le vieillissement, la perte d'autonomie et le handicap*
- *La lutte contre l'isolement et l'exclusion sociale*
- *La santé et la prévention*

*Il s'agira, à l'issue d'une présentation aux partenaires et acteurs locaux de l'action sociale de définir les contours des défis à relever jusqu'au terme du mandat. Treillières ayant passé la barre des 10 000 habitants, il devient crucial de structurer l'action sociale communale en se donnant les moyens d'accompagner chacun dans sa singularité et la prise en compte de ses besoins.*

**Alain ROYER**  
**Maire de Treillières**

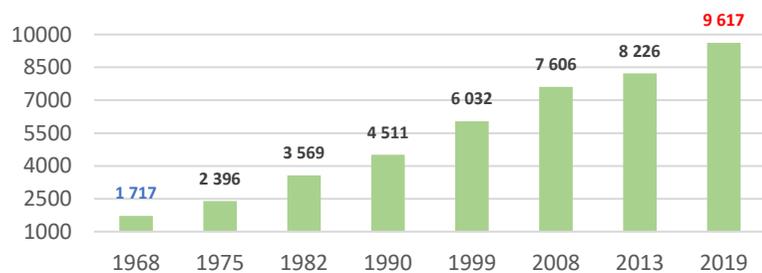
## I- Portrait social de territoire

### A. Les dynamiques démographiques - points clés à retenir :

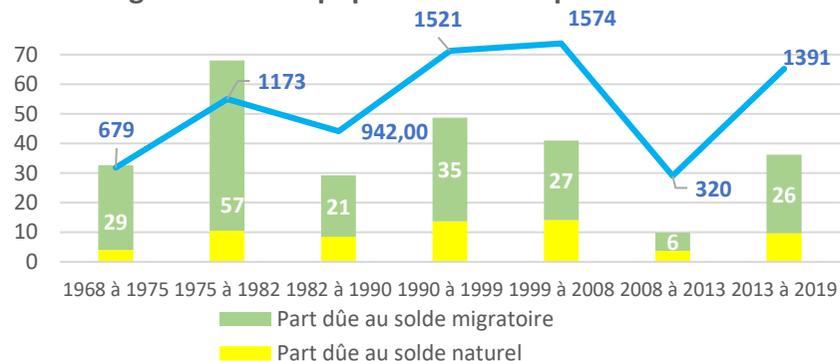
En l'espace de 51 ans la population treilliéraines a été multipliée par 5,5. Cette impressionnante progression démographique s'explique par :

- Un solde naturel positif<sup>1</sup> stable, autour d'1% sur la période
- Un solde migratoire apparent<sup>2</sup> positif désormais inférieur à 2% alors qu'il atteignait les 4% il y a 50 ans.

Evolution de la population depuis 1968



Progression de la population en l'espace de 51 ans...



Si l'on fait l'hypothèse d'un maintien du taux d'évolution moyen observé entre 2014 et 2019, le nombre d'habitants de Treillières devrait s'établir à :

- 10 903 personnes en 2025 (soit +13 % au regard de 2019).
- 12 360 habitants en 2030 (soit + 29 % au regard de 2019).

Du point de vue du taux de natalité, la Ville de Treillières connaît une baisse régulière du nombre de naissances depuis 1968, la situation étant toutefois loin d'être critique, près de 130 naissances étant déclarées chaque année.

Le taux de mortalité est quant à lui significativement plus faible (4.8%) qu'au niveau départemental ou national (8%). Il a d'ailleurs diminué de moitié depuis 1968, alors qu'une baisse de seulement 20% a été observée au niveau national et départemental. Cet indicateur laisse entrevoir un rajeunissement de la population fort sur notre territoire et non à une amélioration inédite de la santé.

Evolution annuelle moyenne de la population

	Due au solde naturel	Due au solde migratoire	Evolution annuelle moyenne
1968 à 1975	0,6	4,2	4,9
1975 à 1982	0,9	4,9	5,8
1982 à 1990	0,8	2,2	3
1990 à 1999	0,9	2,3	3,3
1999 à 2008	0,9	1,7	2,6
2008 à 2013	0,6	1	1,6
2013 à 2019	0,7	1,9	2,6

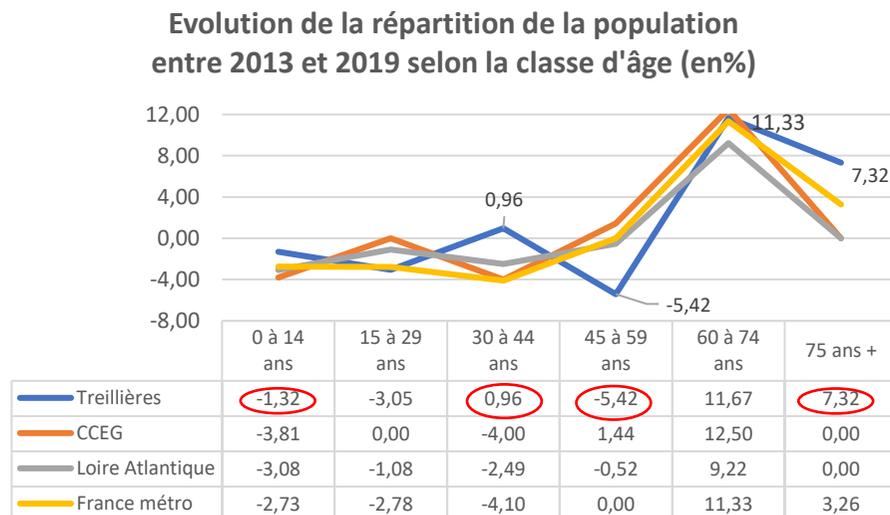
<sup>1</sup> Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés sur une période

<sup>2</sup> Différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période

## B. Analyse de répartition de la population par classes d'âge :

En l'espace de 20 ans, la démographie locale a comme nous venons de le voir énormément évolué. Aussi, pour être pertinente, l'analyse de l'évolution de la répartition de la population par tranche d'âges doit être circonscrite aux 10 dernières années, en confrontant les données du RGP de 2013 et 2019.

Le graphique ci-dessous laisse entrevoir une certaine originalité de l'évolution du portrait démographique par classe d'âge au sein de la commune.



En effet, si la population Treilliéraine n'échappe pas aux tendances nationales d'un vieillissement de sa population, la part des 60/74 ans ayant bondi de 11% en l'espace de 6 ans, celle des plus de 75 ans dépasse les indicateurs de référence en atteignant les +7.32% sur la période.

Cette donnée laisse entrevoir que nombre de séniors à l'occasion de la retraite, feraient le choix de s'installer sur la commune. La présence d'un EHPAD et d'un foyer logement est peut-être en partie responsable de cette géronto-croissance locale.

Du côté des plus jeunes (0-14 ans), la tendance, en revanche est à la baisse. Pour autant, la situation est loin d'être critique au regard de la situation intercommunale, départementale ou même nationale. La progression inédite des 30/44 ans, à l'échelle de la période permet d'émettre l'hypothèse d'une arrivée de familles avec enfants d'âges élémentaires voire de collégiens. Ceci pourrait expliquer la moindre baisse des 0/14 ans au regard des territoires de comparaison (CCEG et CD44).

En revanche, la part des 15/29 ans à l'échelle de la période a nettement diminué au sein de notre commune et ce de manière bien plus critique qu'au niveau intercommunal. Plusieurs hypothèses explicatives peuvent être envisagées :

- L'absence de lycée au sein de la commune
- L'absence (à l'époque) de structures dédiées à l'accompagnement des jeunes (point info jeunesse...)
- La fragilité du réseau de transport en commun
- La difficulté des foyers à se maintenir sur la commune à l'occasion de séparation ou perte d'emploi au regard du coût de l'immobilier.
- L'absence (à l'époque) de structure dédiée au logement des jeunes travailleurs jusqu'alors.

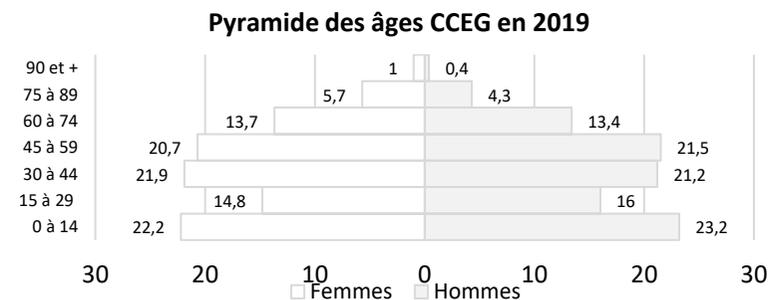
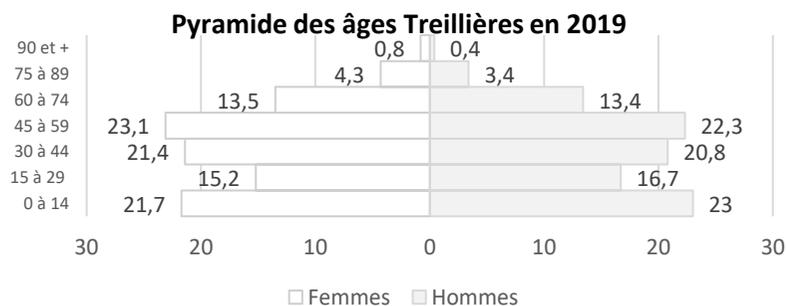
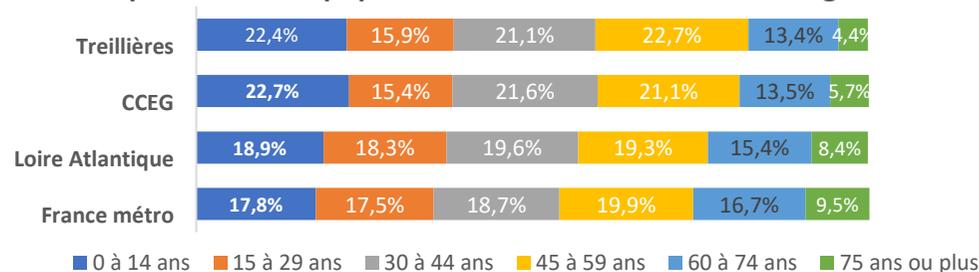
Cette donnée est à corréliser avec la diminution manifeste des 45/59 ans sur notre territoire, qui, pour partie peuvent correspondre aux parents des plus jeunes des 15/29 ans.

En dépit de la progression des séniors signalée plus haut, comme en témoignent le graphique ci-dessous et les pyramides des âges idoines, la population à Treillières et plus globalement à l'échelle de la CCEG, reste néanmoins jeune :

- La part des actifs est 2 fois plus importante que celle des séniors

- 43.8% de la population a entre 30 et 59 ans contre moins de 18% pour les plus de 60 ans
- Pour 100 personnes de plus de 60 ans, la commune compte 147 jeunes de moins de 20 ans<sup>3</sup>

### Répartition de la population en 2019 selon la classe d'âge



L'analy

nce de la crise sanitaire sur les dynamiques de population de notre territoire.

## II- L'enfance, La jeunesse, les familles

### A. Points clés à retenir

Treillières compte 50 % de femmes (4809) et 50 % d'hommes (4808) ce qui correspond à la tendance nationale. Les situations matrimoniales se répartissent comme suit :

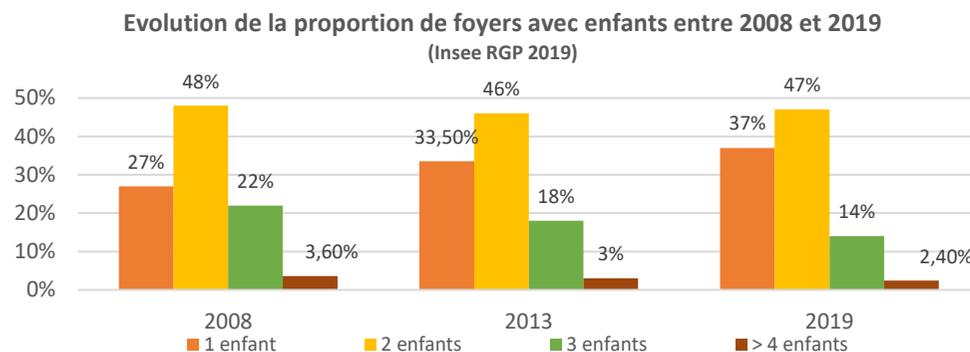
- 3 923 habitants mariés
- 760 habitants pacsés
- 360 habitants en union libre
- 255 habitants divorcés
- 296 habitants veufs

<sup>3</sup> Soit un indice de jeunesse à 1.5

- 1518 habitants de plus de 15 ans sont célibataires.

La répartition des couples au fil des âges demeure stable sur la commune depuis une dizaine d'année, une progression de la part de couples entre 65 et 79 ans étant toutefois observée depuis 2008 (+8% soit 82.5% en 2019).

Les couples avec enfants demeurent la typologie familiale la plus répandue au sein de la commune. En 2022, dénombrait 2617 enfants de moins de 19 ans parmi les



foyers d'allocataires de la CAF. En 2019, on dénombrait 1673 familles avec enfants à Treillières.

L'évolution tendancielle du nombre d'enfant par foyer à Treillières depuis 2008, n'échappe pas aux observations nationales :

- Les familles avec 3 enfants se font plus rares (-16%)
- Les familles avec 2 enfants sont majoritaires (47% des foyers)
- Les foyers avec 1 enfant progressent (+10%)

Entre évolution des structures familiales et des unions, coût de la vie et travail des femmes, plusieurs hypothèses sont à considérer dans ce portrait

### B. Zoom sur les familles monoparentales :

Si les situations de monoparentalité progressent fortement depuis 2008 (+19%) elles demeurent rares au sein de la commune :

- Seuls 6% des foyers concernés,
- Dans 75% des cas le parent est de sexe féminin.
- Proportion plus faible qu'au niveau intercommunal (7%), départemental (8%) et encore plus national (10%).

L'analyse des données CAF apporte un éclairage complémentaire : en 2022, 214 allocataires étaient déclarés en statut de monoparentalité, soit 16% de plus qu'en 2019 si l'on considère les données du RGP.

Le coût de la vie à Treillières, au plan du logement, constitue certainement un frein au maintien et par ailleurs à l'arrivée de ces foyers au sein de la commune. Ceci apparaît d'autant plus plausible au regard des éléments suivants :

- 80% des familles monoparentales ont un QF inférieur à 900€ (60% de la population ayant un QF>900)
- 38% d'entre elles bénéficient de la prime d'activité
- 10% du RSA socle, voire uniquement de l'AAH pour 2 d'entre elles.

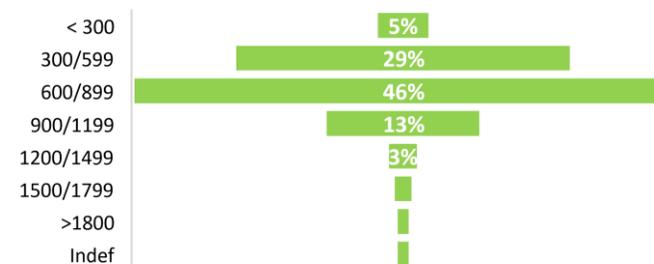
Le graphique ci-après permet de constater une occurrence plus importante de familles monoparentales entre l'âge d'entrée en primaire et le déroulement du collège.

En effet, à Treillières, 65% des familles monoparentales ont des enfants de plus de 6 ans. Seules 6% d'entre elles en auraient de moins de 2 ans, et 13% entre 3 et 5 ans. Les parents se retrouveraient donc particulièrement isolés au moment où les dépenses liées à l'éducation de leurs enfants (alimentation, habillement...) se feraient plus fortes.

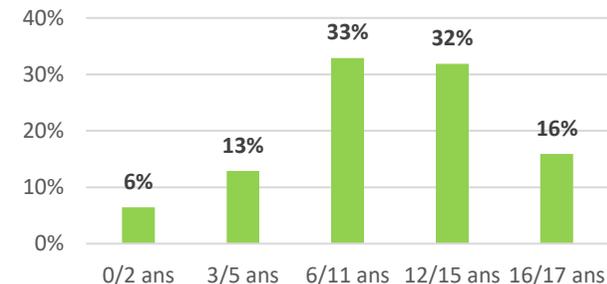
Si l'on prend en compte les indicateurs nationaux selon lesquels en 2019, 1 parent sur 3 concerné par une situation de monoparentalité se trouverait par ailleurs éloigné de l'emploi.

La situation de monoparentalité, plus encore que la taille de la fratrie ou le milieu social, est donc associée à un fort risque de pauvreté pour les enfants. Une interrogation sur la mise en place d'un soutien particulier notamment au plan des fournitures scolaires ou l'accès à une scolarisation précoce (toute petite section) pourrait être interrogée pour ces foyers.

Ventilation des QF au sein des familles monoparentales



Répartition des âges des enfants vivant au sein de familles monoparentales (caf 2022)



### C. Zoom sur l'offre d'accueil du jeune enfant :

A l'échelle nationale, au sein des familles « traditionnelles » ou recomposées, de plus en plus d'enfants vivent avec deux parents en emploi (deux tiers en 2019), et de moins en moins avec un parent en emploi et l'autre inactif.

A Treillières la proportion des familles où les deux parents travaillent s'élève à 77%. Cette tendance se retrouve aussi fortement à l'échelle de la CCEG (78%) mais dans une proportion moindre au niveau départemental (64%). Ce taux s'élève à 97% si l'on considère les situations où au moins un des deux parents travaille, l'autre parent pouvant être par ailleurs en recherche active d'emploi ou en cours de formation.

Ceci induit une demande forte d'accueil du jeune enfant au sein de la commune. En 2022, on comptabilisait 345 places d'accueil sur la commune pour 350 enfants de moins de 3 ans<sup>4</sup>, soit un taux de couverture à 98%.

Sont pris en compte dans l'estimation de ce taux de couverture global, l'ensemble des modes d'accueil dits formels soient :

<sup>4</sup> Données CAF 2020

- L'accueil en EAJE collectif, familial et parental, micro-crèches
- Les assistant(e)s maternel(le)s
- Les haltes garderie
- Les salariés à domicile
- Les places en école maternelle dédiées au moins de 3 ans

La ville de Treillières dispose de 3 Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) sur son territoire, pour un total de 38 places. Deux crèches d'entreprises sont également présentes, pour un total de 34 places. A elles seules les assistantes maternelles offrent 261 places d'accueil sur la commune.

Sur cette base, le taux de couverture treilliérain apparaît très satisfaisant, puisque supérieur de 24% à celui du département et 13% de la CCEG.

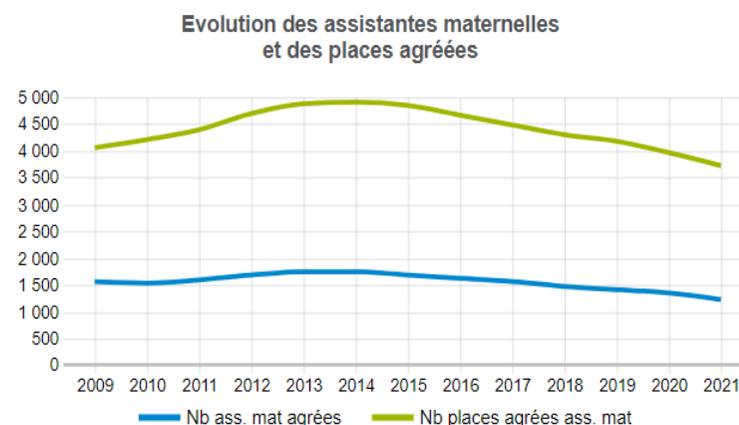
Trois biais sont toutefois à souligner :

- Le nombre de places en toute petite section est variable d'une année sur l'autre en fonction des effectifs soumis à l'obligation scolaire<sup>5</sup> :
- Ces données ne tiennent pas compte de la pyramide des âges des assistantes maternelles :
  - o Sur les 87 assistantes maternelles en activité en 2022, seules 6 nouvelles installations
  - o 37% seront à la retraite dans les 10 ans à venir
  - o Une tendance à la reconversion professionnelle est constatée
  - o Une augmentation du nombre de dépannage auprès du relai est constatée depuis 3 ans (plus de 50/an)
- Les places d'accueils comptabilisées ne sont pas toutes à temps plein, celles proposées au sein de la passerelle ne permettant de couvrir qu'une frange très réduite des besoins des familles (une matinée par semaine pendant 6 ou 10 mois).

Le graphique ci-joint fait en effet état de la baisse du nombre d'assistantes maternelles agréées au sein de la commune, la tendance étant similaire au niveau départemental. En 2022 la Ville a participé à l'organisation d'un forum dédié à la promotion du métier d'assistante maternelle dans le cadre de la CTG.

L'implication de la commune en matière de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant est fort :

- 15 places supplémentaires créées au sein du Multi-accueil municipal en 2022



<sup>5</sup> Depuis 2021, plus aucune place de TPS dans les écoles publiques Treilliéraines

- Augmentation du temps de travail EJE au sein du relai petite enfance de 0.40 ETP au sein du RPE.



Si à l'échelle départementale, le nombre de naissances diminue depuis 2010, au niveau de la CCEG, la dynamique est toute autre. Chaque année depuis 2019, plus de 120 naissances sont attendues au sein de la commune ce qui met en tension l'offre d'accueil du jeune enfant. Les mouvements migratoires viennent accentuer ce phénomène. En 2021, plus de 200 familles ont sollicité le Relai Petite Enfance en vue d'une recherche de place d'accueil pour leur enfant.

Ainsi, alors que la prospective de l'observatoire départemental de la petite enfance de Loire Atlantique entrevoit une nette baisse du nombre d'enfants de moins de 3 ans d'ici 2023, au sein de la CCEG comme de la métropole Nantaise, une poursuite de la progression des naissances est encore attendue (respectivement 1.4% et 1.8%).

Ce nombre important de places d'accueil, ne satisfait pas pour autant la demande des parents. En effet, la plupart des familles souhaiterait que leur enfant soit accueilli au sein d'une structure collective, continuité du service, sociabilisation et sécurité étant mis en avant pour justifier ce choix. Dans ce contexte, de nombreux porteurs de projets de micro crèche ou de crèches d'entreprise sollicitent la commune. Le montage des premières, implique un reste à charge important pour les familles et des secondes, une participation financière pour la commune. La recherche de locaux en vue d'y installer une MAM se fait également fréquente.

Une réflexion est donc à engager pour construire **un plan stratégique de déploiement de l'offre d'accueil du jeune enfant** sur la commune. Il conviendrait également d'interroger l'opportunité de réouvrir, à l'occasion de la création d'un nouveau groupe scolaire, plusieurs places de TPS, l'attribution de ces places pouvant être dédiée aux publics les plus précaires socialement et/ou financièrement, éventuellement sur orientation du CCAS ou de la PMI.

#### D. Une offre d'accueil périscolaire et extrascolaire enfance jeunesse :

Afin de permettre un accès à tous à l'offre de loisirs périscolaire et extrascolaire, la Ville de Treillières pratique une tarification différenciée tenant compte des revenus des familles. L'ensemble des informations et démarches liées aux enfants sont centralisées sur le portail famille.

La commune propose au sein de structures municipales :

- Un accueil extrascolaire (mercredi après-midi et vacances scolaires) pour les enfants de 3 à 17 ans dans 3 accueils de loisirs et 2 structures jeunesse.
- Une offre d'accueil périscolaire facturée au quart d'heure pour les enfants de primaire :
  - o Accueil matinal facturé au quart d'heure de 7h30 à 8h20 (de 0.15€ à 0.91€<sup>6</sup>)
  - o Accueil/départ libre gratuit de 16h à 16h30
  - o Accueil/départ libre facturé au quart d'heure de 16h30 à 18h45.

A ce jour, la Ville ne propose pas la fourniture du petit déjeuner ni du goûter dans ces prestations. Cette décision pourrait être envisagée dans un souci de :

- Justice sociale : les familles n'étant pas égales face à la capacité, financière et logistique, à fournir un goûter pour leur(s) enfant(s)

<sup>6</sup> De 0.17€ à 0.99€ pour les hors communaux

- Prévention de l'obésité infantile : le recours à des gouters issus de la grande distribution étant fréquents et pourtant non recommandés d'un point de vue nutritionnel
- Egalité des chances : tous les enfants ne bénéficiant pas d'un petit déjeuner avant d'être déposés à l'école, leurs capacités d'apprentissage se trouvent impactées.

La contrepartie d'une telle mesure, en tout cas pour la fourniture du gouter, serait la mise en place d'un principe de réservation préalable. Ceci permettrait par ailleurs, par une meilleure anticipation des effectifs.

### E. Un nombre de bénéficiaires de l'AAEH stable depuis 6 ans :

Au 31 décembre 2020, 27 allocataires étaient recensés au sein de la commune, seuls 75% d'entre eux étant connus au sein d'une structure municipale et parmi ces derniers, 70% étaient scolarisés en élémentaire.

Parmi les enfants fréquentant un établissement élémentaire, aucun ne présente de trouble moteur nécessitant des aménagements matériels. Les problématiques relèvent parfois d'atteintes sensorielles, somatiques, mais plus souvent, de troubles de l'apprentissage ou du comportement se rapprochant du spectre autistique.

Au niveau national on estime que la prévalence des troubles du spectre autistique concerne 1 enfant sur 40. Dans les faits, le parcours diagnostique pour ces enfants se fait d'une complexité édifiante, la question de l'acceptation des troubles et de la prise de conscience par les parents étant cruciale dans cette démarche.

A Treillières, les équipes du service petite enfance sont sensibilisées à une observation proximale du développement de l'enfant et croisent leurs regards avec les professionnels de la PMI lorsque nécessaire pour déclencher au plus tôt les conditions d'un accompagnement individualisé. Cette culture de l'observation du développement de l'enfant ne se poursuit malheureusement pas au sein des équipes d'animation, ces professionnels n'étant pas qualifiés, à ce jour ni habilités pour composer, comme des éducateurs de jeunes enfants avec le repérage de troubles. L'élaboration des pratiques et le juste positionnement se font moins aisés et le recours à un animateur référent pour tout enfant porteur de handicap essentiel pour viser une inclusion de qualité crucial. Il conviendrait d'interroger la mise en place d'une formation poussée en destination des professionnels du service enfance jeunesse, et pourquoi pas le positionnement d'un référent handicap qui pourrait avoir pour fonction, à tout âge de l'enfant d'accompagner famille, enfant et équipe.

A l'échelle du département, seules les villes de Saint Nazaire et Saint Herblain disposent de dispositif d'accueil inclusifs adaptés aux besoins des enfants porteurs de troubles autistiques : les Unités d'Enseignement Élémentaire ou Maternelle Autisme (UEEA/UEMA). En effet, les classes ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) ne sont pas adaptés à l'accompagnement de ces enfants aux besoins relationnels particuliers. Il conviendrait d'interroger, à l'occasion de la création d'un prochain groupe scolaire, l'opportunité de déployer une UEMA et une UEEA au sein de la commune.

Pour faire de l'inclusion une réussite, il convient d'intégrer ces unités au sein d'établissements scolaires suffisamment grands : les enfants, débutent à temps plein au sein de leur unité spécifique d'enseignement, puis réintroduisent progressivement leur classe d'âge, l'objectif étant qu'ils puissent en l'espace d'un ou deux ans ne plus avoir recours à l'UEEA/UEMA.

Au préalable, il conviendrait d'organiser un groupe de travail avec les acteurs du handicap proches de la commune, pour impulser une réflexion commune autour de l'inclusion des enfants porteurs de handicap, en partenariat avec l'Education nationale. L'association un copain comme les autres sise à Treillières serait à rencontrer en priorité, puis une démarche auprès d'acteurs tels que l'ADAPEI ou l'APAJH serait à initier.

L'opportunité de créer un groupe de travail au sein du CCAS, afin de piloter les axes à porter serait à questionner, les projets décidés pourraient ensuite être suivis par la Commission Communale d'Accessibilité, récemment relancée. Un interfaçage avec le conseil local de santé serait également à rechercher.

## F. Prise en compte des besoins des familles en situation de précarité

En complément de la tarification modulable selon les ressources familiales, la Ville porte également une attention toute aux foyers en situation de vulnérabilité, au travers de l'attribution de places en crèche. En effet, chaque année une commission d'attribution des places est organisée selon les critères suivants :

- Age de l'enfant
- Situation professionnelle des parents : la recherche d'emploi et la reprise d'une formation majorant la pondération
- Situation de la famille : les situations de monoparentalité ou d'isolement étant prises en compte, tout comme les accidents de la vie et les fragilités parentales
- Situation de l'enfant : problématique de santé chronique, handicap de l'enfant, retard de développement
- Caractéristiques de la fratrie : naissances multiples ou rapprochées
- Orientation sanitaire ou sociale : par le CCAS, la PMI, le CAMPS...

Cette volonté d'une juste prise en compte des situations sensibles implique par ailleurs d'interroger le repérage précoce et plus encore la prévention des impayés liés à l'accueil périscolaire comme à la petite enfance. A ce jour, aucun process n'est établi pour traiter ce type de situation, l'adressage des impayés en direction de la TP en vue de leur recouvrement n'étant pas simplifiant. Une prise de contact avec le trésorier serait à initier pour questionner les pratiques en place et viser une amélioration de ces accompagnements.

Il conviendrait également d'interroger le devenir des régies familles et CCAS et d'évaluer l'opportunité de confier la gestion de nos encaissements à la TP, pour dégager le poste de l'actuel régisseur et le transformer en un nouveau poste de travailleur social. En effet, s'investir dans ce champ, envisager la mise en place d'une commission dédiée à ces sujets, impliquera un temps de travail non absorbable à moyens constants.

## G. Parentalité et protection de l'enfance :

### a. Des dispositifs de soutien à repenser :

La commune s'investit depuis des années dans la mise en place de dispositifs porteurs de sens pour accompagner les parents dans leurs difficultés ou réalités :

- Consultation avec un psychologue au sein du pôle à tout âge dans le cadre de l'école des parents
- Café des parents
- Lieu Accueil Enfants Parents intercommunal
- Relai des Parents
- Permanence de la PMI au sein du pôle à tout âge.

Depuis le confinement, les pratiques de recherche de soutien semblent s'être modifiées : les cafés des parents ne touchaient plus que quelques parents fréquentant le Multi-accueil, les consultations de psychologue n'étaient plus sollicitées (moins de 5 rendez-vous en 2021, 3 en 2022 sur l'ensemble des permanences).

En dépit d'une tentative de redynamisation de la communication sur ces deux dispositifs, d'une relance des partenariats, le constat d'une inadéquation de ces dispositifs aux attentes des parents s'est faite sentir. En revanche, le recours aux consultations de la PMI s'est lui densifié et le partenariat avec le service petite enfance municipal s'est dans ce cadre renforcé.

Il apparait important pour repenser les contours du soutien à la parentalité de partir à la rencontre des familles pour identifier leurs nouveaux besoins.

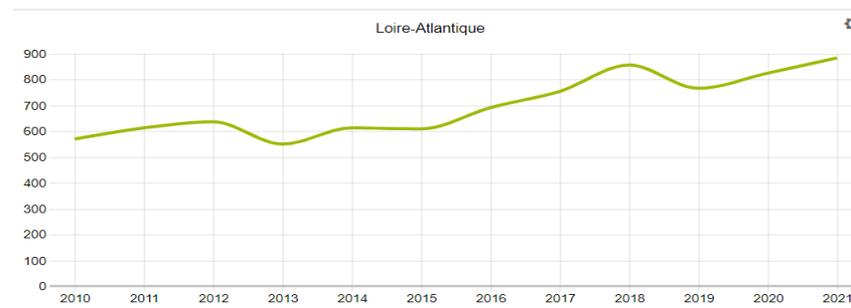
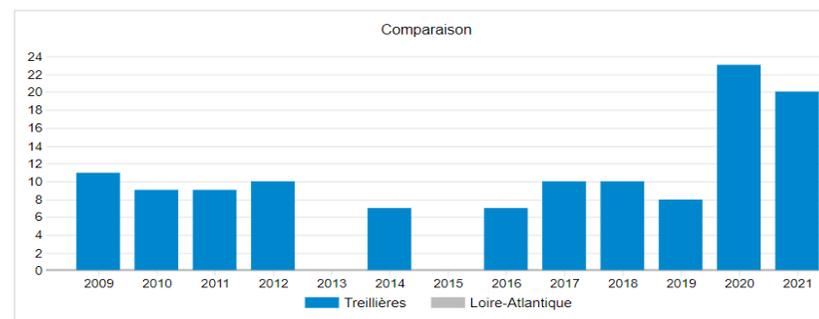
### b. Protection de l'enfance :

En 2021, 20 enfants étaient accompagnés dans le cadre d'une mesure éducative, par les services départementaux de la protection de l'enfance soit 2 fois plus qu'il y a 10 ans (9) ou qu'en 2019 (8). Entre accélérateur ou révélateur, le confinement semble avoir été une période cruciale d'explosion du nombre de ces mesures sur notre territoire.

La tendance départementale est également à l'augmentation des situations d'enfance à risque, en témoigne la progression des mesures éducatives à domicile (+35%).

Ces mesures ont pour finalité le bien-être et le développement de l'enfant, par la reconnaissance et la valorisation des compétences parentales. Elles s'adressent à toute famille confrontée à des difficultés dans l'éducation de ses enfants. Les objectifs sont de :

- Remobiliser les parents rencontrant des difficultés et leur permettre de réinvestir leurs fonctions
- Permettre aux parents d'être pleinement acteurs de l'éducation de leur enfant par l'analyse, la compréhension de la situation et la prise de décision
- Prévenir la dégradation d'une situation par un repérage des facteurs de risque
- Accompagner, soutenir les parents dans l'exercice de leurs responsabilités : socialisation, repères éducatifs, liens affectifs
- Accompagner un jeune dans un projet individuel afin qu'il trouve les repères éducatifs dont il a besoin (en fonction de son âge).



Les parents rencontrant des difficultés éducatives peuvent également demander la prise en charge physique temporaire de leurs enfants mineurs hors de leur foyer. Cette mesure concerne les enfants de 0 à 18 ans quelle que soit leur nationalité et leur statut de résidence en France.

Un contrat est signé pour une durée convenue avec la famille qui fixe :

- Le lieu de placement de l'enfant

- Les relations parents/enfants - tiers/enfants
- La contribution financière

Ces mesures ont quant à elles explosé depuis les 10 dernières années, passant de 142 à 1032 sur le département.

La progression des mesures judiciaires à l'échelle est heureusement moindre : +30% d'aides éducatives en milieu ouvert prononcées par le juge des enfants visant à accompagner l'enfant et sa famille par l'intervention de professionnels au domicile afin de surmonter leurs difficultés. Cette mesure nécessite l'intervention d'une personne qualifiée, d'un service d'observation, d'éducation ou de rééducation, auprès du jeune et de sa famille dans le cadre de la mesure prononcée par le juge. Le professionnel relève de la Protection Judiciaire de la Jeunesse mais la prise en charge financière est assurée par le conseil départemental. La mesure peut être assortie d'un hébergement exceptionnel ou périodique ou subordonner le maintien de l'enfant dans son milieu à des obligations particulières.

Les jeunes de 0 à 18 ans peuvent également, sur décision judiciaire, être confiés au Président du Conseil Départementale, par :

- Un procureur ou un juge des enfants :
  - o Au titre de l'assistance éducative, parce que ces jeunes courent un danger pour leur santé, leur sécurité, leur moralité ou leurs conditions d'éducation sont gravement compromises
  - o Au titre de l'enfance délinquante
- Un juge des affaires familiales en cas de désintérêt manifeste ou si les parents sont dans l'impossibilité d'exercer tout ou partie de l'autorité parental
- Un jugement pénal ou jugement civil lorsque le(s) parent(s) se sont vus retirer totalement ou partiellement l'autorité parentale
- Un juge des tutelles lorsque le(s) parent(s) sont décédés, incapables majeurs ou privés de leur autorité parentale et qu'aucun membre de la famille ou ami ne peut assumer cette charge.

L'ensemble de ces mesures a quant à lui progressé de 10% un pic à +15% étant noté en 2019.

Ces éléments, même s'ils ne sont pas spécifiques de notre territoire, laissent entrevoir une augmentation des mesures en protection de l'enfance. Le doublement, du nombre de situations répertoriées à l'échelle de notre commune interpelle et doit nous exhorter à interroger nos pratiques en vue de contribuer à une bonne mise en œuvre de la protection de l'enfance. Chaque année, une dizaine d'informations préoccupantes sont portées à la connaissance des services du procureur, à l'initiative de l'Education nationale et de nos services. Entre relai d'information, formation, sensibilisation et facilitation, les collectivités ont donc un rôle à jouer non négligeable.

### III- Vieillesse perte d'autonomie et handicap :

#### A. Indice de vieillesse et évolution du besoin d'aide depuis 2019 :

L'indice de vieillesse correspond au nombre de personnes de plus de 65 ans pour 100 jeunes de moins de 20 ans.

Comme en témoigne le tableau ci-après, à l'échelle de la CCEG et plus encore de la commune, l'indice de vieillesse est largement inférieur aux tendances départementales et nationales. Ceci témoigne une fois encore de la jeunesse de notre territoire, l'augmentation de populations séniors depuis 2013 étant toutefois à considérer avec attention.

En effet, comme nous l'avons vu plus tôt la alors que la part des 60/74 ans a fortement progressé sur la commune, celle des 45/59 ans, correspondant aux potentiels aidants naturels, elle, tend à baisser de manière significative. Le ratio aidant/aidé à Treillières est donc menacé et le recours aux prestataires d'aide à domicile essentiel au maintien à domicile de nos aînés.

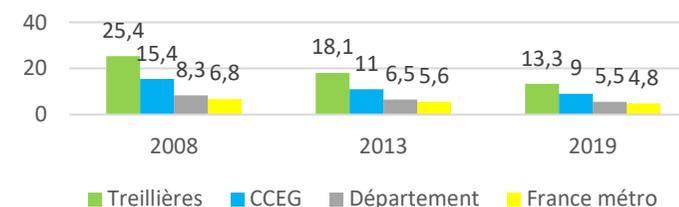
Le graphique ci-après fait état de l'évolution de ce ratio depuis 2009 et présente la dégradation du potentiel de soutien naturel en destination des aînés, sur notre commune. Cette tendance est encore plus marquée sur les échelons de comparaison, la ruralité de notre territoire s'accompagnant encore d'une proximité familiale intergénérationnelle.

A ce jour, la mise en place des aides à domicile est pilotée par le CLIC intercommunal, ou bien initiée au sortir d'une hospitalisation. La part d'utilisateurs venant au CCAS pour ce type de sujet est à ce jour minime. Néanmoins, l'arrivée début 2022 d'un travailleur social risque de précipiter, au détour d'une mise en place d'une téléassistance, ce type de nouvelles demandes. Aussi convient-il de travailler à la structuration de l'orientation et du repérage de ces publics fragiles.

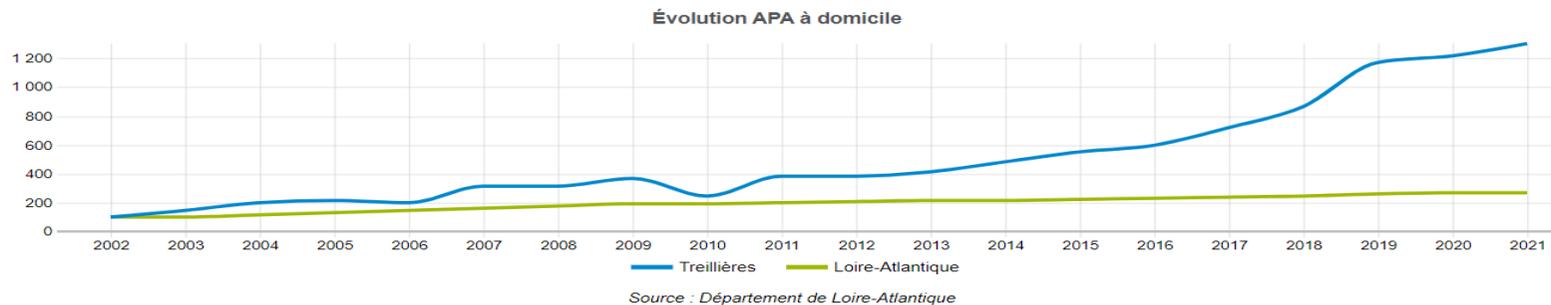
Il convient toutefois de noter qu'en 2019<sup>7</sup>, seuls 1% des plus de 65 ans était allocataire de l'Allocation Personnalisée à l'autonomie soit moins de 80 personnes. Si la structuration intercommunale du soutien à la perte d'autonomie fait sens au vu de la faible part de population concernée par ces problématiques, à l'échelle des 20 dernières années la proportion de recours à cette allocation a elle fortement évolué comme en témoigne le graphique ci-dessous.

	Treillières	CCEG	CD 44	National
<b>Nbre de - 20 ans</b>	2823	18931	363947	15561781
<b>Nbre de + 65 ans</b>	1718	12435	340502	17044988
<b>Indice de vieillesse</b>	60,86	65,69	93,56	109,53

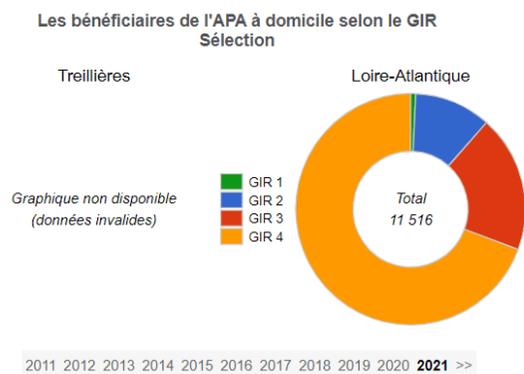
Evolution du ratio aidants/aidés entre 2008 et 2019



<sup>7</sup> Données issues de l'observatoire départemental



Malheureusement le traitement des statistiques renseignant le niveau de perte d'autonomie, au travers des groupes iso ressources (ou GIR) n'est pas disponible au niveau communal. Les seuls éléments communiqués par le CD 44 portent sur la situation départementale.



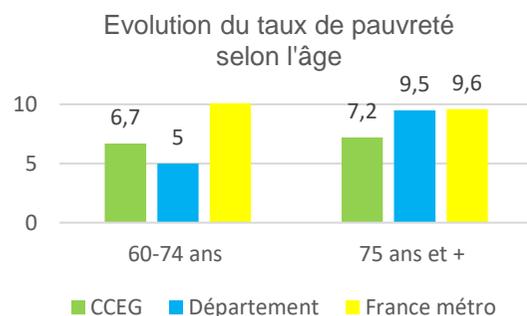
En 2021, au sein du département, 70% des allocataires à domicile se trouvaient en début de perte d'autonomie. En témoigne le graphique ci-joint. Ceci constitue un bon indicateur qui laisse augurer un taux de recours précoce au dispositif.

La faiblesse du nombre d'usagers en GIR 1 est en faveur d'une couverture et d'un recours efficient à l'hébergement collectif sur notre territoire. Sont classées en GIR 1 les personnes confinées au lit ou au fauteuil, sans que leurs fonctions cognitives soient totalement altérées ou à l'inverse dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui ont conservé leurs capacités à se déplacer.

Le vieillissement de la population à Treillières nous exhorte donc à rester vigilant sur ce sujet. Une rencontre avec l'équipe du CLIC sera organisée au premier trimestre 2023 afin d'avancer sur ce plan, la remise en place de permanences au sein du pôle à tout âge étant à interroger.

## B. Visage de la précarité des séniors à Treillières :

Malheureusement, les données INSEE disponibles concernant le taux de pauvreté ne sont pas disponibles pour des communes de notre strate. Aussi pour évaluer la situation de pauvreté des séniors à Treillières, nous sommes contraints de poser l'hypothèse d'une situation analogue à celle constatée sur l'intercommunalité. L'ensemble des observations portées à l'échelle de la CCEG étant concordantes, en tendance, avec celles de la commune, ce raisonnement n'est pas aberrant.



Le taux de pauvreté<sup>8</sup> chez les seniors n'a que peu évolué en l'espace de 10 ans, quel que soit l'échelon démographique considéré. Le graphique ci-joint dresse l'évolution de cet indicateur à l'échelle des 10 dernières années.

Il ressort un taux de pauvreté bien inférieur à celui constaté au niveau national, mais en revanche plus important qu'à l'échelle du département. Le profil des foyers seniors est sûrement à considérer en vue d'explicitier cette situation, en intégrant le caractère rural de notre intercommunalité.

La question de l'emploi des femmes au sein des exploitations agricoles, de l'absence de déclaration au sein de celle-ci pourrait être un facteur explicatif. En effet, nombre d'épouses d'exploitants, voire, de femmes au foyer, composent au décès de leur mari avec le minimum vieillesse, les pensions d'exploitants n'ouvrant que peu droit à une réversion. Il s'agit là d'une hypothèse, qui appelle en tout cas à réfléchir aux modalités de communication adaptées pour que le CCAS soit identifié par les populations seniors en situation de précarité.

A la précarité financière s'ajoute la précarité sociale. A Treillières, 1 personne de plus de 75 ans sur 3 vit seule, ceci étant global à l'échelle de la CCEG. Au plan départemental et national, cette proportion monte à près de 40%. En changeant de prisme nous pouvons considérer que plus de 70% de nos seniors ne vivent pas seuls. Il convient également de considérer que la situation de solitude constitue un risque aggravant d'isolement, mais que vivre en couple n'exclue pas ce risque par ailleurs. La question de la lutte contre l'isolement passe par l'identification des seniors, la croisée de regards dans le cadre d'une filière gériatrique. Le maillage avec les services d'aide à domicile est ici essentiel pour que les situations d'isolement, occasionnant de la souffrance, soient communiquées au CCAS.

Aussi, il est nécessaire de mettre en place des actions pour lutter contre l'isolement et l'exclusion sociale des personnes âgées sur notre territoire afin d'aller vers le public, de faire connaître le CCAS et de déceler des situations de fragilité. Le développement d'actions d'animation à destination des seniors est, dans ce cadre, pertinent :

- Le projet de déploiement d'un Espace de Vie Sociale (EVS) porté par la CCEG devrait concourir à animer le lien social en destination de nos aînés notamment les plus isolés (géographiquement comme matériellement)
- La création d'un réseau associatif de bénévoles proposant des visites à domicile aux seniors serait complémentaire dans une logique « d'aller vers ».

### C. Handicap et perte d'autonomie :

En l'espace de six ans, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) à Treillières a évolué de près de 40% en passant de 50 à 81 usagers. Il convient de rappeler que l'AAH permet d'aider à la mise en place d'aide humaine ou technique ou de contribuer aux frais d'hébergement qu'il s'agisse d'un accueil familial ou en établissement collectif.

<sup>8</sup> Le taux de pauvreté correspond à la proportion de personnes dont les ressources sont inférieures à 60% du revenu médian de la population.

Malheureusement, sans bénéficier d'un éclairage statistique sur le taux de recours à ce dispositif il est compliqué d'expliquer cette forte augmentation entre amélioration du traitement des demandes par la MDPH ou augmentation du nombre de demandeurs.

En effet, la progression du nombre d'allocataires à l'échelle départementale est, elle, faible. Dans la mesure où le traitement des dossiers des usagers de la commune ne peut en aucun cas être meilleur que celui observé à l'échelle des autres villes du département, il semble que le nombre d'allocataires concernés par une situation de handicap a bien augmenté fortement à Treillières.

L'examen de l'évolution du nombre d'allocataires à l'échelle départementale laisse toutefois présager de la seconde hypothèse.

En conséquence, il est important d'investiguer sur ce plan et de se rapprocher de la Maison Départementale des Personnes Handicapées afin de bénéficier de statistiques plus précises concernant notre territoire.

Ainsi, entre action sociale et Commission Communale d'Accessibilité nous pourrions envisager de définir des actions porteuses de sens pour accompagner au mieux cette tranche de notre population qui en proportion est plus importante que celle de seniors en perte d'autonomie.

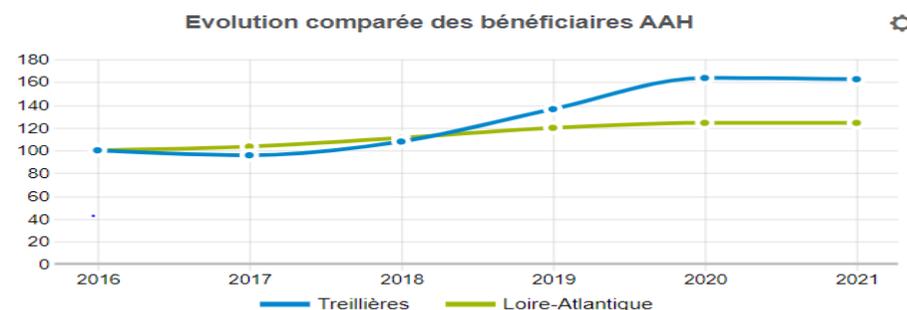
Il apparaît pertinent de développer un partenariat avec la MDPH afin d'apporter des réponses efficaces à l'échelle de la commune. La signature d'une convention avec ce partenaire institutionnel permettrait d'avoir un interlocuteur privilégié dans la gestion des dossiers usagers.

## IV- Lutte contre les exclusions et cohésion sociale :

### A. Revenus médian et situation des publics les plus fragiles :

Le revenu médian correspond au revenu au-dessus et en dessous duquel se trouvent autant d'individus plus pauvres que plus riches. Les revenus considérés dans cette analyse correspondent au « revenu déclaré avant redistribution », soit, avant impôt.

A Treillières, le revenu médian pour une personne seule s'élevait, en 2019, à 2 249 € par mois<sup>9</sup>. Ce revenu est tout à fait congruent avec le revenu observé au sein de la CCEG qui s'établit à 2020€. En revanche, il s'avère nettement supérieur au revenu médian départemental (+19%) et encore plus, national (+23%).



Source : CAF - MSA - Département Loire-Atlantique - IMPORTANT : Données sans la commune de Freigné.

<sup>9</sup> Source : Insee, DGI 2001-2011 & FiLoSoFi 2012-2019.

Afin de comparer le niveau de vie des ménages de tailles différentes, il est d'usage de recourir à un indicateur : l'unité de consommation (UC). Chaque individu d'un foyer représente une part ou "unité de consommation" dont la taille varie selon son statut : Le niveau de vie d'un foyer correspond au revenu disponible du ménage (après redistribution, impôts, CSG et CRDS) divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est donc le même pour tous les individus d'un même ménage quel que soit leur statut.

Type d'individu	Statut UC
Adulte ou personne seule	1 part _1 UC
Individu de 14 ans ou +	0.5 part
Individu de moins de 14 ans	0.3 part

A Treillières, le niveau de vie médian est de 2 198 € par mois en 2019, soit 17% plus important qu'au niveau national, 13% qu'au niveau départemental et même 8% qu'au niveau intercommunal. Si, en apparence, cet indicateur laisse présager d'une situation financière satisfaisante pour nombre de Treilliérains, elle appelle néanmoins à porter une attention particulière aux profils les plus précaires.

Pour cela, il convient d'analyser le niveau de vie des 10% de notre population les plus pauvres, dont le niveau de vie atteint au maximum 60% du revenu médian. A Treillières, le seuil d'entrée dans la « pauvreté » était établi en 2019 à 1348€. Au regard des repères nationaux (seuil d'entrée dans la pauvreté à 1132€ mensuel) et plus encore du niveau du SMIC qui atteint en 2022 1230€ mensuel, Treillières n'apparaît pas comme un territoire précaire.

Si l'on considère le revenu maximum du décile présentant les revenus les plus élevés (9<sup>ème</sup> décile), on constate un rapport de 2.6 au regard du revenu maximum de la tranche la plus faible (1<sup>er</sup> décile). Ce rapport est identique au niveau de la CCEG (2.5) et plus élevé encore à l'échelle nationale (3.4%) et départementale (2.9%). La fracture sociale serait donc moindre au niveau de la CCEG qu'à l'échelle nationale, la position de la population d'un point de vue potentiel financier étant plus favorable. Ceci peut en partie s'expliquer par un taux d'emploi nettement plus favorable au sein de notre commune qu'à l'échelle nationale (73.3% vs. 64.7%).

Néanmoins, près d'un tiers (29%)<sup>10</sup> des ménages fiscaux demeurent non imposables à Treillières, faute de ressources suffisantes. Les plus fragiles d'entre eux, dont les ressources sont inférieures à 40% du revenu médian soit 899€ mensuel, constituent 5% de la population totale soit environ 480 usagers. Au niveau national le seuil d'entrée dans l'extrême pauvreté est quant à lui établi à 548€ mensuel. Il est important de se garder de toute interprétation hâtive d'un niveau de pauvreté globalement plus facile à vivre à Treillières qu'ailleurs, car, pour les usagers concernés par cette situation, l'angoisse quotidienne de la fin du mois laisse place à une peur et un vécu de menace à l'échelle de l'ensemble du foyer. Ces usagers sont contraints de mener un combat quotidien pour garder leur dignité à défaut d'être en capacité de s'assurer les conditions d'une sécurité physique et affective pour eux et leurs proches.

## B. Précipitation des situations de pauvreté au regard du contexte national :

Il convient absolument de garder à l'esprit que, les indicateurs présentés plus haut, décorrélés des situations de vie de ceux qu'ils sont censés représenter, ne disent finalement rien du réel des ressources des foyers. Si, depuis le COVID, le revenu des foyers semble s'être plutôt maintenu en grande masse. Une étude récente du secours catholique<sup>11</sup> sur le budget des ménages donnent à voir que, derrière les ressources apparentes, d'autant plus depuis la crise du COVID, se cache finalement

<sup>10</sup> Taux de ménage non imposables = 100 x ménages fiscaux non imposés / ménages fiscaux

<sup>11</sup> Secours catholique-Caritas France-Etat de la pauvreté en France 2022

une baisse des revenus issus de l'activité en partie compensée par une hausse de la part des ménages percevant des revenus de transferts (allocations-chômage notamment) ou d'autres prestations sociales.

De plus, le taux de pauvreté ne rend compte que de la moitié de l'équation budgétaire que les ménages doivent résoudre. L'autre moitié, correspond aux dépenses, le plus souvent incompressibles que sont le loyer, les charges, assurances, frais scolaires, pensions... Ces dépenses, pré-engagées, absorbent en moyenne près de 60% du revenu des ménages en situation de précarité, contre 30% pour l'ensemble de la population française. Elles pèsent particulièrement lourd pour les personnes seules. Ces dépenses ont vu leur poids s'alourdir mécaniquement pour les ménages dont les ressources ont chuté lors de la crise sanitaire : c'est particulièrement vrai pour ceux qui ont fait appel pour la première fois à des dispositifs de soutien qu'il s'agisse des CCAS, resto du cœur ou secours catholique (entre autres). Pour un quart d'entre eux, les dépenses pré-engagées sont progressivement venues absorber plus de 3/4 de leurs revenus.

Parmi les situations traitées dans le cadre des conseils d'administration du CCAS, une fois l'ensemble des factures payées, la plupart des ménages disposeraient de moins de 190 € par mois et par personne pour couvrir l'ensemble des dépenses de la vie courante. Le quart le plus pauvre des ménages accueillis au CCAS en 2022 a un niveau de vie arbitral inférieur à 21 € par mois et par personne au moment de la formulation de la demande d'aide. Le Secours Catholique estime la dépense minimale d'alimentation à au moins 7€/jour/personne soit 210€/mois. Le renforcement des dispositifs d'aide alimentaire sur la commune est donc extrêmement porteur de sens et ce, en dépit de la situation plutôt favorable de la plus grande part de notre population.

45% des ménages rencontrés par le CCAS sont à ce jour dans l'incapacité de couvrir leur dépense alimentaire quotidienne. Cela représente 27 ménages sur les 60 accompagnés par le CCAS. Difficile dès lors de payer les loisirs des enfants, voire impossible quand on a moins de 1,50€ par jour disponible. La nécessité d'avancer sur le champ de l'aide aux loisirs des familles les plus précaires est donc porteuse de sens, la communication des actions de soutien du CCAS étant à améliorer.

Comme le souligne un récent rapport sénatorial<sup>12</sup>, le taux de pauvreté monétaire est centré sur les ressources et insuffisamment sur le coût de la vie et les privations qui en découlent. Aussi la mesure de la pauvreté en niveau de vie arbitral est-elle nécessaire à la conception de politiques publiques mieux ajustées. C'est ainsi que les personnes concernées vivent la pauvreté.

L'analyse du budget des ménages rencontrés au CCAS met en évidence des profils de précarité qui ont été diversement affectés par la crise sanitaire. Si le CCAS a continué à accueillir des ménages déjà accompagnés par le passé, dont la pauvreté est plus chronique et qui sont mieux ciblés par les dispositifs de protection sociale, de nouvelles populations ont passé la porte de cette structure pour solliciter, souvent dans l'urgence, une aide.

Parmi les nouveaux demandeurs du CCAS de Treillières en 2022, les usagers récemment retraités ou en perte d'emploi se sont faits nombreux :

- 5% de couples sans enfants accompagnés
- 20% de femmes seules
- 43% d'hommes seuls

<sup>12</sup> Sénat, Mission d'information, « Rapport sur l'évolution et la paupérisation d'une partie des Français », septembre 2021

Les aides financières du CCAS, bien que transitoires, cumulées à un accompagnement régulier par les travailleurs sociaux, jouent le rôle de filet de sécurité et permettent d'éviter une détérioration de conditions de vie déjà très précaires. Cependant, sans amélioration ou rétablissement des revenus d'activité de ces ménages il est illusoire d'envisager à terme un retour au niveau de vie satisfaisant.

Particulièrement exposés à l'inflation, les ménages les plus modestes ont des budgets tellement contraints que la moindre hausse des dépenses d'alimentation ou d'énergie les fait basculer dans le rouge. Or les aides ne sont pas à la hauteur. Les minima sociaux ont été revalorisés de 4% en juillet 2022, en deçà de l'inflation. Celle-ci a en effet atteint en 2022 des niveaux inédits depuis 30 ans (6,5% sur un an, en juin 2022). Celle sur les denrées alimentaires pourrait frôler les 12% à la fin de l'année, selon l'Insee. Pour 2023, même si l'explosion des prix de l'énergie reste fortement absorbée par la dépense publique, la facture des particuliers va augmenter de 15%, soit une hausse moyenne de 20 € par mois pour l'électricité et 25 € par mois pour le gaz, une moyenne qui masque des augmentations nettement supérieures pour les clients dont la facture n'est pas indexée aux tarifs réglementés. Aussi, le recours aux aides facultatives du CCAS est appelé à se maintenir au niveau actuel, voire, possiblement à s'accroître à l'échelle de 2023.

### C. Situation des bénéficiaires du RSA au sein de la commune :

Le taux de population bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA)<sup>13</sup> au sein de la commune est, au regard des échelons de référence, très faible. En effet, 2.3% de la population est concerné par ce dispositif, soit moitié moins qu'à l'échelle départementale (5.2%) et trois fois moins qu'à l'échelle nationale (6.3%). Il en va de même s'agissant du nombre de bénéficiaire de la prime d'activité, qui, pour mémoire, a vocation à compenser le revenu des foyers dont la rémunération est inférieure à un certain plafond. Si au regard de la situation nationale, la ville de Treillières présente un taux d'allocataire RSA inférieur (11% contre 15%), celui-ci dépasse le niveau moyen observé au niveau régional (10.5%).

Parmi les 82 allocataires RSA de la commune :

- Aucun jeune n'est identifié
- 12 allocataires sont en situation d'isolement parental et bénéficient du RSA majoré, le foyer moyen étant composé de 2 personnes (l'allocataire et un enfant)
- Les 70 allocations socle versées par ailleurs, bénéficient au total à 139 personnes, cette ressource constituant donc le référentiel de ressource familiale.

Le montant du RSA n'a que peu évolué au regard du contexte d'inflation nationale. Pour mémoire les dernières évolutions sont les suivantes <sup>14</sup>:

- Avril 2019 : revalorisation de 1.6%
- Avril 2020 : revalorisation de 0.9% (mesure liée au confinement et à la crise sanitaire)
- Avril 2021 : revalorisation de 0.1%

En conséquence, la criticité du pouvoir d'achat des foyers allocataires du RSA s'est-elle, à l'échelle nationale accentuée au cours des derniers mois.

---

*13 Allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Parmi les conditions d'éligibilité, le demandeur doit être âgé de plus de 25 ans ou avoir moins de 25 ans et avoir au moins un enfant à charge, né ou à naître ou avoir moins de 25 ans et avoir travaillé 2 ans sur les 3 dernières années (pour le RSA jeunes actifs). Le RSA majoré est versé, sous certaines conditions, aux personnes élevant seules de jeunes enfants. A composition familiale équivalente, son montant est supérieur à celui du montant forfaitaire.*

<sup>14</sup> Revalorisation du montant forfaitaire et de la base mensuelle de calcul des allocations familiales au 1<sup>er</sup> avril de chaque année

## D. Place du CCAS pour informer et guider et accompagner les habitants

Le CCAS constitue l'outil principal de la commune pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale. Il s'adresse à tous les habitants ayant besoin d'une écoute, d'une information, d'une orientation, d'une aide ponctuelle. Il est également un relais essentiel pour toutes les demandes d'aide de la vie quotidienne.

Les attributions du CCAS relèvent à la fois de :

- Missions obligatoires, imposées par la loi :
  - L'instruction des demandes d'aide légale
  - La domiciliation postale des personnes sans résidence stable
  - L'analyse des besoins sociaux
- Missions volontaristes déployées au titre d'une politique d'aide sociale « générale » et « facultative »,
  - Accompagnement social des publics fragilisés par la mise en œuvre d'un suivi individualisé, d'aide aux démarches administratives, d'une orientation vers les services partenaires
  - Attribution d'aide ponctuelle (en fonction du reste à vivre et de la situation du demandeur)
  - Organisation de temps conviviaux afin de favoriser l'insertion sociale et le bien-être des publics
  - Développement de partenariat pour répondre aux besoins des publics (ex : permanence des restos du cœur, déploiement du transport solidaire, ...).

A l'échelle des trois dernières années, le budget prévisionnel du CCAS dédié aux aides financières a été abondé de 30%, passant de 17 000€ à 25 000€. Malheureusement entre crise sanitaire et moyen humain mis à disposition, il n'a pas été possible de réaliser l'intégralité. En 2022, l'arrivée d'un travailleur social et d'un mi-temps administratif a permis de lancer une dynamique nouvelle, dans une logique d'optimisation des aides et de partenariat. La structuration d'un réseau de soutien à l'offre alimentaire a permis notamment d'améliorer l'octroi des aides facultatives.

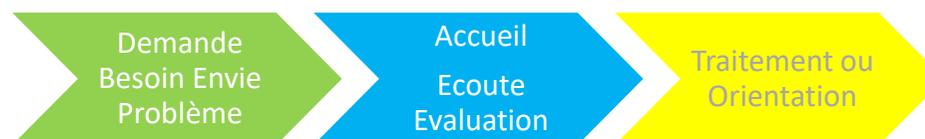
La structuration de l'action sociale aura vocation à permettre une gestion efficiente des budgets prévisionnels et donc une amélioration des réponses apportées aux populations en situation de fragilité.

## E. Schéma des actions menées

Afin de garantir une orientation juste et adaptée aux besoins de chaque usager, l'équipe du guichet à tout âge travaille à la diffusion d'une culture unique de l'accueil social en coordination avec l'Espace Départemental des Solidarités dans une logique d'une mise en réseau.

L'objectif est de fournir à tout usager l'orientation pertinente au regard de son besoin et de réduire ainsi le non-recours aux droits. Par ailleurs, le travailleur social du CCAS a vocation à transmettre aux agents d'accueil les clés pour offrir un accompagnement de premier niveau sur les sujets tels que :

- La formalisation d'une demande de logement social
- La formalisation d'une demande MDPH
- L'entrée en EHPAD (dossier d'aide sociale)
- Le maintien à domicile
- La domiciliation



Les demandes simples, dites de 1<sup>er</sup> niveau, sont traitées par les agents du guichet :

- Carte de transport
- Téléassistance
- Portage de repas
- Demande de logement
- Informations maintien à domicile de premier niveau
- Domiciliation
- Information mutuelle solidaire

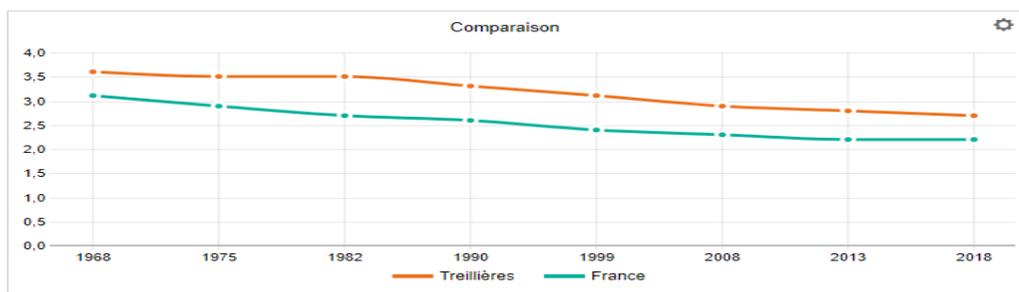
Lorsque les usagers font face à une situation complexe, car multifactorielle (sociale, financière, santé...), soudaine (perte d'autonomie, décès de conjoint...), ou dramatique (incendie, séparation, violence intrafamiliale), une évaluation de la situation par le travailleur social est requise, parfois en partenariat avec les services départementaux, les services municipaux voire les acteurs associatifs ou bénévoles.

Il apparaît un manque criant de communication sur cette palette d'interventions. Entre supports informatiques, signalétiques, fiches pratiques et procédures, des avancées sont indispensables afin de limiter le non recours aux dispositifs d'aide en raison d'une carence de communication.

## V- L'habitat et le cadre de vie

### A. Un cadre de vie attractif à l'échelle de la CCEG :

Aux côtés de Nort-sur-Erdre et Grandchamps-des-Fontaines, Treillières / Grandchamps-des-Fontaines à vocation à proposer aux habitants de la CCEG une offre diversifiée d'équipements, de services et de commerces, relevant à la fois des pratiques de consommation exceptionnelle, occasionnelle et quotidienne. Cette position particulièrement dynamique au sein de l'intercommunalité confie en conséquence un réel potentiel d'attractivité.



Treillières constitue donc une commune où il fait bon vivre et où les familles tendent à s'installer « pour de bon ». La taille moyenne des ménages observée à Treillières est nettement supérieure à celle observée à l'échelle nationale 2.7 contre 2.2<sup>15</sup>.

La taille moyenne des ménages correspond au nombre moyen d'occupants par résidence principale. Selon l'Insee, un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même

<sup>15</sup> Insee, RP 1968-2018

logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Cette attractivité appelle donc au développement non seulement de nouveaux logements, adaptés à des familles nucléaires avec 2 enfants, mais aussi à interroger l'offre d'accueil du jeune enfant et la capacité des établissements scolaires.

Le tropisme fort des villes de la CCEG n'étant pas appelé à se tasser rapidement, une réelle réflexion sur le pilotage de l'urbanisation est à engager, la constitution des programmes immobiliers qu'ils soient locatifs ou non, étant à penser afin de maîtriser l'évolution en tendance des populations : place des familles, des jeunes ménages, des séniors. Il serait intéressant de travailler à l'analyse de la répartition des populations par quartier en mobilisant le SIG de la CCEG afin d'analyser, par quartier, l'adéquation de l'offre de services aux populations présentes.

## B. Un marché sous tension :

A l'échelle de la CCEG, les prix de vente dans l'ancien sont particulièrement élevés au sein des communes de Sucé-sur-Erdre (+30% par rapport à la moyenne dans l'intercommunalité) et Treillières, puisqu'avoisinant, dans certains quartiers, ceux de Nantes Métropole.

En 2021 le prix du m<sup>2</sup> à Treillières oscillait entre 1790€ et 3678€, la moyenne s'établissant à 2929€. Accéder à la propriété à Treillières se fait donc complexe, ceci s'observant également au sein du neuf. Cette situation nuit à la mixité sociale et conduit à une organisation tripartite de la population entre propriétaires installés depuis des années, au pouvoir d'achat faible à modéré, nouveaux accédants au pouvoir d'achat élevé, et foyers contraints de demeurer en logement social faute de levier suffisant pour accéder à la propriété.

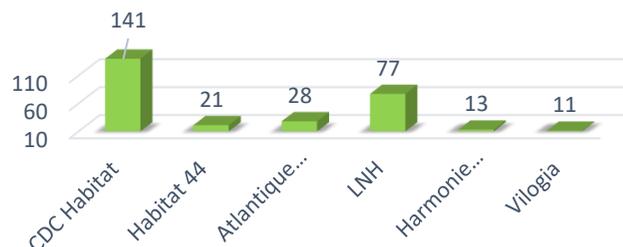
Les données sur le recours au prêt à taux zéro à Treillières issues du Ministère de la cohésion des territoires démontrent que les prix et les produits proposés sur le marché de l'immobilier ne sont pas en rapport avec une dynamique d'accession sociale. Le taux de recours à ce dispositif est en effet bien inférieur à Treillières (35%) qu'au sein d'autres communes de la CCEG (62.45%) comme Saint Mars du Désert, Petit-Mars, Héric, N.D. des Landes, Casson ou Fay-de-Bretagne.

## C. Point sur les demandes en carence :

Au total, la Ville de Treillieres dispose de 291 logements sociaux sur la commune, répartis entre 6 bailleurs. Si les acteurs les plus implantés sont CDC Habitat et la Nantaise d'habitation, d'autres bailleurs, comme Habitat 44, témoignent d'un désir d'implantation sur le territoire treilliérais.

La majorité des logements du parc social de Treillières sont des T2 et T3, les logements disponibles pour les grandes familles se faisant, comme à l'échelle nationale, rares. Près de 600 demandes de logements avec Treillières en 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> choix sont à ce jour actives sur la plateforme logement 44. La rotation dans le parc locatif est d'autant plus lente que l'accession à la propriété est impossible pour nombre de ménages treilliérais, les situations de séparation, de monoparentalité et de chômage étant les plus ciblées dans ce cas.

## Répartition des logements sociaux par bailleurs



## Répartition des logements par taille



Les enjeux de la politique logement à Treillières sont :

- De veiller au maintien d'une offre locative abordable
- De soutenir les initiatives location-accession compte tenu de la déconnexion croissante entre les prix du marché les revenus de certains ménages
- De maintenir une programmation régulière de logements sociaux intégrant dans l'idéal des logements dédiés aux familles.

En 2019 la proportion de population bénéficiant d'un logement social s'élevait à peine à 6%, plus de 80% de la population étant propriétaire.

Au plan de l'occupation de l'ensemble de ces logements on relevait à l'époque :

- 84% des habitations sous occupées, du fait notamment de séparations, du départ des enfants ou du vieillissement
- 2.4% sur peuplées, cette faible proportion étant congruente avec le peu de situations sociales critiques au sein de la commune
- 3.5% de logement vacants.

En 2022, 127 sollicitations concernant une demande de logements ont été dénombrées sur la commune de Treillières. Le détail des profils demandeurs sera à traiter dans le cadre du rapport d'activité.

### D. Les logements temporaires sur la commune de Treillières :

La Ville bénéficie par ailleurs de 15 logements temporaires gérés par l'association Trajet. A ceux-là, s'ajoutent deux logements communaux sont inoccupés depuis l'été 2021. Au regard de la fréquence des situations de relogement urgent (violence intrafamiliale, évènements de la vie tels, il est urgent de réhabiliter les deux logements d'urgence en 2023 afin d'offrir au CCAS une soupape d'ajustement dans le traitement de situations dramatiques.

En 2022, quatorze demandes ont été traitées par le CCAS :

- 2 concernaient des jeunes âgés entre 18 et 30 ans

- 5 des personnes entre 30 et 40 ans
- 7 des personnes entre 40 et 50 ans.

Etaient à l'origine de ces demandes :

- 1 famille,
- 4 personnes seules sans enfant
- 9 personnes seules avec enfants.

Pour toutes ces personnes, la sollicitation d'un logement d'urgence était la conséquence d'une rupture familiale. Seulement deux foyers ont pu accéder à un logement d'urgence/temporaire. Il semble donc aujourd'hui important de retravailler sur la question du logement d'urgence/temporaire, afin de pouvoir répondre au mieux à la demande sur notre territoire.

### E. Les élections de domicile au CCAS de Treillières :

Les centres communaux ou intercommunaux d'action sociale sont habilités de plein droit à procéder à des élections de domicile. Ils ne peuvent refuser l'élection de domicile des personnes sans domicile stable qui en font la demande que si ces dernières ne présentent aucun lien avec la commune. En 2022, 28 personnes ont élu domicile au CCAS de Treillières. Parmi elles, on compte :

- 4 familles monoparentales
- 2 couples sans enfant
- 8 femmes seules
- 12 hommes seuls.

Parmi les personnes domiciliées, 50% vivent à l'hôtel et 32% sont hébergées par un proche, 18% vivent en habitat mobil (caravane/camping-car/mobil home), aucune n'est donc à la rue. Parmi les usagers domiciliés à l'hôtel, se trouvent certains travailleurs étrangers qui ont pour coutume de se domicilier durant la durée de leurs chantiers, sur la commune. Les autres se trouvent dans l'attente d'intégrer un logement social ou dans le parc privé et se voient proposer à ce titre un accompagnement par le CCAS pour faire un état des lieux de leur situation et les accompagner, notamment sur les démarches d'accès au logement.

La domiciliation peut donc constituer une porte d'entrée vers un accompagnement social global, nécessaire au rétablissement d'un équilibre de vie pour les usagers concernés. La qualité de cet accueil est donc impérieuse, le premier accueil au guichet, constituant la première étape de lien. Les conditions de cet accueil doivent donc être interrogées.

### F. Les jeunes « de passage » sur le territoire :

Tous les jeunes (16 - 30 ans), simplement parce qu'ils sont jeunes, n'ont pas nécessairement besoin d'un type de logement particulier. Les logements de droit commun leur sont accessibles (sauf aux mineurs non émancipés), au même titre qu'à tout autre demandeur, sans distinction d'âge. Ainsi pour ceux qui jouissent d'une certaine

stabilité tant sociale que professionnelle et qui désirent s'installer plus durablement, le développement en cours d'une offre de petits logements locatifs sociaux, jusqu'alors presque inexistante et dans une moindre mesure de l'accession sociale à la propriété, est la réponse apportée par les pouvoirs publics.

Les jeunes en difficulté (précarité, rupture familiale) qui veulent rester sur le territoire et s'engagent dans un parcours d'insertion peuvent quant à eux, s'ils adhèrent à l'accompagnement logement proposé et à ses contraintes, être hébergés dans un logement temporaire tel que ceux présentés ci-dessus, le temps de trouver une solution sur le plus long terme; là encore au même titre que toute autre personne.

Mais une partie des jeunes n'entre pas dans ces catégories et ne peut que très difficilement se loger décemment dans la CCEG : ceux qui ne rencontrent pas de difficultés sociales mais se trouvent dans une situation professionnelle instable (contrats précaires), temporairement sur le territoire pour la plupart, ou sont encore dans un parcours de formation (stage, apprentissage) qui ne leur permet pas de s'engager auprès d'un bailleur. Ces jeunes, du fait de leurs faibles ressources n'apportent en outre pas suffisamment de garanties quant à leur solvabilité. Ceux qui, parce que trop désocialisés, sans projet personnel ou professionnel, ne sont pas encore en mesure de s'engager dans un parcours d'insertion.

L'implantation récente d'un foyer jeune travailleurs à Treillières constitue une aubaine à l'échelle de la CCEG et se révèle être un réel facilitateur notamment pour le recrutement de jeunes animateurs. En effet, la problématique des transports en commun n'est pas facilitante à Treillières surtout au plan des déplacements internes à la CCEG.

## G. Logement et énergie :

Pour favoriser le maintien dans le logement des ménages en situation de précarité, le Conseil Départemental finance des aides aux impayés d'énergie afin de préserver leur fourniture. Les différentes énergies à usage domestique sont prises en compte dans le FSL Maintien Energie (électricité, gaz, fuel, bois), dont le montant varie en fonction des ressources du ménage.

En 2019, seuls 9 foyers ont bénéficié d'une aide à l'énergie par le biais du FSL. Nombres de demandes ont fait l'objet d'un refus de la part de la commission car ne correspondant pas aux critères d'attribution du règlement intérieur du FSL (ressources supérieures au plafond, absence de titre de séjour en cours de validité, dette trop ancienne ou trop importante...). En conséquence, le CCAS de Treillières se positionne en soutien relai pour ces foyers.

La criticité de la situation nationale au plan de la fourniture d'énergie couplée à la hausse des matières premières laisse présager d'une augmentation du nombre de demandes en destination non seulement du CD mais également du CCAS.

## VI- L'emploi, la formation et l'insertion professionnelle

### A. Taux et visages de l'emploi à Treillières :

Comme en témoigne le tableau ci-dessous le taux d'emploi à Treillières est particulièrement bon au regard des territoires de comparaison. Ceci est congruent avec les indicateurs sociaux préalablement étudiés tels que le revenu médian de la population.

	Part des actifs occupés	Dont en emploi stable	Dont en emploi précaire	Part des actifs occupés 15/24 ans	Part des actifs occupés 55-64
Treillières	73,7	75,7	10,9	28	58,2
CCEG	67,5	75,3	11,1	30,7	51,7
Loire Atlantique	67,3	70,3	15,6	31,8	50,3
France Métropolitaine	64,7	73,4	15,5	29,7	50,7

En 2019, la moitié des actifs occupait un poste d'employé. La part d'entrepreneuriat est, quant à elle, assez faible au sein de la commune cette tendance s'observant également au plan national (12% contre plus de 13%). Entre projet de dynamisation du cœur de bourg et facilitation d'implantation d'espaces de coworking ou pépinière d'entreprise la commune pourrait, en concertation avec la CCEG contribuer au développement économique du territoire et donc de l'emploi local, alimentant par-là l'entrepreneuriat comme le salariat.

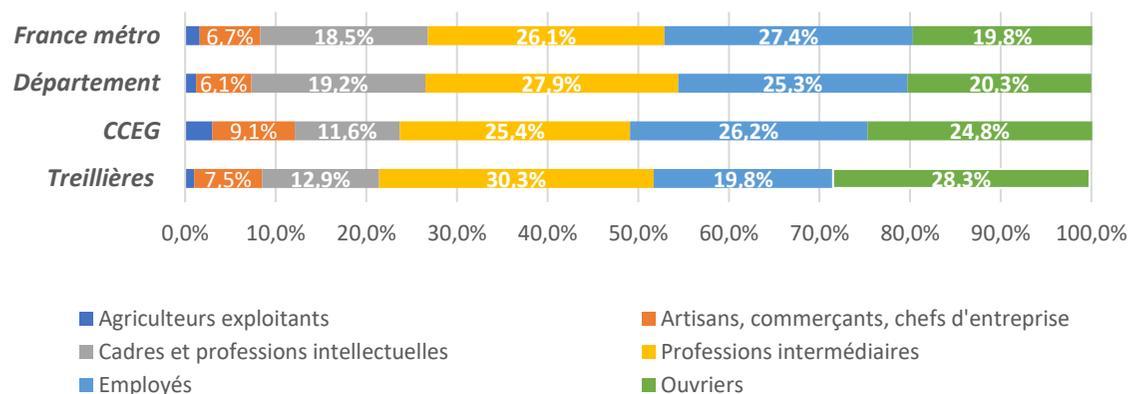
## B. Emploi et catégorie socioprofessionnelle :

Afin d'analyser la diversité sociale d'un territoire, il convient de se référer au ratio entre CSP+ et CSP-. Sont considérés comme CSP+ les cadres et professions intellectuelles mais également les professions intermédiaires. Le graphique ci-dessous témoigne de la répartition des emplois par CSP au sein de la commune en 2019.

En 2019, ce ratio s'élevait à 0.90 au sein de notre commune. Les référentiels pour analyser cette donnée sont les suivants :

- Ratio = 1 : situation d'équilibre entre les catégories socioprofessionnelles
- Ratio < à 1 : la part de CSP – est majoritaire
- Ratio > à 1 indique que la part de CSP + est majoritaire

Répartition des emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2019



La part de CSP – est donc encore majoritaire au sein de notre commune ce qui dénote au regard de la flambée du prix de l’immobilier. En effet, de commune semi-rurale en développement, la commune de Treillières, grâce à sa proximité Nantaise, s’est faite attractive pour les promoteurs et les acheteurs. Aussi la commune voit-elle arriver comme nous l’avons constaté plus tôt, des foyers au potentiel financier avéré, voire des séniors venus s’installer à l’orée de la retraite.

Les populations natives de la commune, ou installées de longue date, se trouvent donc à risque de ne pouvoir se reloger au détour d’un évènement de vie, qu’il s’agisse d’une perte d’emploi ou d’une séparation par exemple. La diversité sociale à Treillières est donc fragile et nous exhorte, pour être maintenue à interroger la politique locative, l’offre de services municipaux sous un angle de justice sociale.

### C. Situation des demandeurs d’emploi :

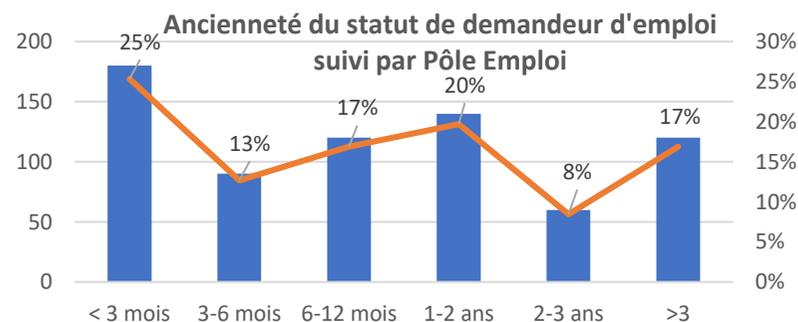
Le taux d’inactivité des 15-64 ans au sein de notre commune est de 4 points plus faible que la moyenne départementale. IL s’établissait à 20% en 2019.

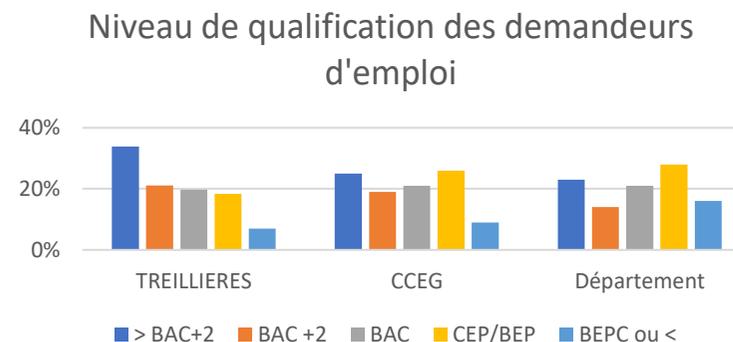
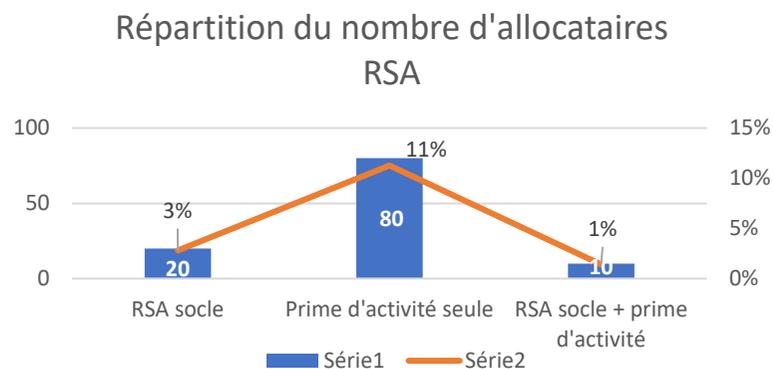
En novembre 2022, 710 usagers âgés entre 15 et 64 ans étaient connus des services de Pôle emploi, soit 15% de plus qu’en 2019. Le graphique ci-joint présente l’ancienneté du statut de demandeur d’emploi, la part des allocataires de moins de 3 mois étant similaire à celle de plus de 2 ans d’ancienneté. Ces deux populations sont donc à cibler en priorité au niveau de nos actions, en soutien du conseil départemental.

Le graphique de gauche témoigne du faible recours au RSA ainsi qu’à la prime d’activité au sein de la population treilliérienne. En effet seuls 15% des inactifs sont concernés, contre 12% au plan de la CCEG et 24% du département.

Comme le présente le graphique de droite, la majorité des demandeurs d’emploi à Treillières bénéficie d’un niveau d’étude supérieur à BAC +2. Au-delà de constituer un facteur aggravant, cette donnée résulte sûrement de la situation présentée plus tôt d’une présence privilégiée de CSP+ au sein de la population. Ceci constitue en tout cas un indicateur favorable, la capacité à se remobiliser dans l’emploi étant plus aisée pour des publics ayant bénéficié d’un parcours d’étude supérieur.

Ratio CSP+ /CSP-





Nous n'avons pu réunir de données exploitables sur le profil des emplois recherchés au sein des allocataires treilliérains.

Le recours aux statistiques de la CCEG est de ce fait utile. La majorité des demandeurs d'emploi seraient à la recherche d'un poste d'employé qualifié (40%), suivi des cadres (17%) et des ouvriers qualifiés (16%). La diversité de ces profils peut s'avérer complexifiant dans l'optique d'organiser des actions collectives de retour à l'emploi. Il conviendrait de se rapprocher de l'agence pôle emploi de Nort-sur-Erdre afin de définir les modalités d'accompagnement les plus adaptées pour soutenir les demandeurs vers la sortie du dispositif.

#### D. Zoom sur le potentiel d'emploi communal :

En 2019, on recensait 4959 actifs occupés à Treillières. 87% d'entre eux travaillant en dehors de la commune. La commune présente en effet un indice de concentration de l'emploi assez faible, 2865 emplois y étant recensés pour plus de 6250 actifs potentiels (de plus de 15 ans). Treillières compte donc 0.6 emploi sur son territoire pour 1 actif occupé, ce qui explique que seule 13% de la population travaille au sein de la commune.

En l'espace de 9 ans (entre 2009 et 2018) le nombre d'emplois créés à Treillières n'a que peu évolué, une progression de 1% étant observée alors que la population, elle, a fortement augmenté.

Dans l'hypothèse où la commune poursuive sa progression démographique, il conviendrait d'être vigilant au déploiement de l'économie par ailleurs afin de densifier le marché de l'emploi local, au risque, à défaut d'accroître une problématique déjà débutante de cité dortoir aux portes de la métropole nantaise.

Majorer le taux d'emploi local présente en effet plusieurs avantages pour la population :

- Réduction de la circulation automobile et contournement du frein à l'emploi lié au manque de transport en commun
- Maximisation du recours aux petits commerçants locaux (midi/soir/boulangerie/pharmacie...)
- Réduction de l'amplitude de recours aux modes de garde quels que soit l'âge
- Augmentation de la qualité de vie perçue par les habitants

- Densification de la dynamique économique locale et gain d'attractivité

Le développement de l'emploi local constituerait également une aubaine pour la frange de population inactive, notamment les ouvriers et employés qualifiés.

### E. Mobilités et emploi :

En 2019, près de 88% des treilliérains actifs utilisaient au quotidien leur véhicule pour aller au travail, contre 74% au niveau national. Cette tendance s'observe tout autant au niveau de la CCEG. La mobilité constituant un atout dans la recherche et le maintien dans l'emploi, les collectivités se doivent d'interroger toute action pertinente en vue de faciliter les déplacements des travailleurs.

Entre développement des mobilités douces, facilitation de l'accès au covoiturage, cautionnement solidaire en vue de l'obtention d'un prêt automobile la commune peut se faire facilitatrice et soutenante. Les aménagements récents de la voirie ayant pour but de favoriser les déplacements à vélo sont à valoriser dans ce cadre. Une mobilisation du CCAS dans la recherche de dispositifs, aux côtés de banques de la commune, pouvant faciliter l'accès à un prêt serait également intéressante.

## VII- La santé et la prévention

### A. Une couverture médicale très faible :

La consommation de soins, et par corrélation son coût, augmente partout en France. A cela, trois raisons principales : le développement des pathologies chroniques, l'accroissement et le vieillissement de la population. Aujourd'hui, en France, les plus de 60 ans représentent plus d'un quart (27%) de la population et en représenteront presque un tiers (32 %) dans 30 ans.

Les Pays de la Loire sont le reflet de la situation nationale avec un taux moyen de 28 % de personnes de plus de 60 ans. Quelques disparités locales sont à relever avec un taux plus faible que la moyenne nationale en Loire-Atlantique (24 %) et un taux plus élevé en Vendée (32 %).

Comme dans le reste de l'Hexagone, l'augmentation de la demande de soins en Pays de la Loire se heurte à une densité médicale disparate qui alimente les inégalités d'accès aux soins. On comptabilise 152 médecins généralistes pour 100 000 habitants en France métropolitaine. Cette moyenne tombe à 135 généralistes pour 100 000 habitants en Pays de la Loire, avec de profondes disparités territoriales. Si l'on dénombre 167 généralistes pour 100 000 habitants en Loire-Atlantique et 163 en Maine-et-Loire, les trois autres départements restent en queue de peloton avec 125 généralistes pour 100 000 habitants en Vendée, 114 en Sarthe et 110 en Mayenne.

Seuls 7 médecins généralistes sont implantés à Treillières, le taux de couverture se trouve de ce fait 57% moins bon qu'à l'échelle départementale et 52% plus faible qu'à l'échelle nationale. S'agissant des spécialistes, 11 praticiens sont répertoriés à ce jour soit 92% de moins qu'à l'échelle départementale et 94% de celle nationale. Il convient donc pour la commune de Treillières de mobiliser tous les leviers, en partenariat avec le Contrat Local de Santé porté à l'échelle intercommunale, pouvant faciliter l'implantation de nouveaux praticiens sur la commune.<sup>16</sup>

<sup>16</sup>Bilan de santé des pays de la Loire 2020.

La Mutualité Française a porté lors du Ségur de la santé plusieurs propositions d'action en vue d'améliorer cette situation d'autant plus critique que le vieillissement des praticiens est également à intégrer. Au chapitre des pistes d'amélioration, le développement des espaces de santé pluriprofessionnels pour généraliser la coopération des intervenants en ville est présentée.

D'une manière plus globale, la Base Permanente des Equipements (BPE) recense quant à elle une vingtaine de professionnels de santé libéraux dont des infirmiers, orthophonistes, psychologue, sage-femme et dentistes. Certains secteurs sont réellement carencés sur notre territoire enfance :

- 1 sage-femme, 0 gynécologue,
- 0 psychomotricien
- 0 ergothérapeute
- 0 pédiatre
- 0 ophtalmologue
- 0 psychiatre...

Ceci appelle au développement d'une réelle polyvalence au sein des cabinets généralistes qui précipite encore plus le temps d'attente pour bénéficier d'un rendez-vous médical.

L'un des freins à l'installation de professionnels à Treillières est l'accès à la location d'un espace adapté à la pratique à un tarif abordable. Le projet d'envisager la location des bureaux sis au sein de l'espace à tout âge est donc à encourager afin de témoigner d'un engagement de la collectivité dans la facilitation de l'accès aux soins.

### B. Une faible visibilité des campagnes de prévention :

De nombreuses campagnes nationales ou journées mondiales sont désormais organisées pour promouvoir la santé.

A ce jour, la Ville de Treillières n'est pas mobilisée sur la communication autour de ces sujets, pourtant fédérateurs, porteurs de rencontre et d'identification des institutions telles que le CCAS et la PMI. Ils constituent également parfois des leviers intéressants en vue de porter des actions de dépistage d'autant plus porteuses de sens au regard de la couverture médicale décrite plus haut.

A titre d'indication, le calendrier annuel est maillé des évènements suivants :

Février	Journée mondiale contre le cancer
Mars	Semaine de lutte contre le cancer Mars bleu : le mois contre le cancer colorectal Journée mondiale de l'endométriose Journée mondiale du sommeil
Avril	Journée mondiale de la santé Journée mondiale sur la sécurité et la santé au travail
Mai	Journée mondiale contre l'hypertension Semaine de prévention et de dépistage des cancers de la peau

	Journée mondiale sans tabac
Juin	Semaine pour la qualité de vie au travail
Aout	Journée mondiale du cancer du poumon
Septembre	Journée mondiale des premiers secours Semaine de prévention contre le diabète
Octobre	Octobre rose : le mois contre le cancer du sein Journée nationale des aidants Journée nationale des toxicomanies Journée mondiale de l'AVC
Novembre	Movember : sensibilisation en matière de santé mentale, prévention du suicide et lutte contre les cancers de la prostate et des testicules Mois sans tabac Lancement de la campagne de vaccination antigrippale

A ces journées thématiques orientées communication, dépistage, prévention, s'ajoutent des collectes au travers desquelles là encore le CCAS pourrait se faire fédérateurs : protections hygiéniques, produits d'hygiène... Le portage de ces actions pourrait également bénéficier aux employés de la commune, et œuvrer autrement au plan social. Entre structuration de la communication municipale amorcée en 2022 et restructuration de l'équipe du pôle à tout âge, il serait possible, sous couvert d'anticipation et d'organisation de porter, aux côtés des acteurs locaux du soin, y compris des pharmaciens, des journées fédératrices et porteuses de sens pour la population.

### C. Focus sur le dispositif de Mutuelle Solidaire :

Soucieuse d'assurer les conditions d'une prise en soin optimale pour tous, la Ville de Treillières a souhaité, au travers de l'action du CCAS, assurer les conditions d'un accès à une mutuelle pour tous, en portant le dispositif de Mutuelle Solidaire.

En 2021, la CCAS a lancé une consultation auprès de plusieurs mutuelles afin de négocier des tarifs préférentiels pour les Treilliérains. Un partenariat a été conclu avec trois organismes en décembre 2021, et ce pour une durée de 3 ans.

- Les mutuelles ligériennes
- Mutuale
- La mutuelle familiale

Ce partenariat permet aux Treilliérains et agents communaux d'accéder à une couverture sociale sans questionnaire de santé, ni limite d'âge, à des tarifs accessibles.

Il pourrait être intéressant de poursuivre cette action par la mise en œuvre de journées thématiques notamment en lien avec les campagnes de dépistage précitées.